

SUD Collectivités Territoriales de Mayotte

Conseil Départemental de Mayotte – BP 101 - 97600 Mamoudzou Tel : 0639 03 97 08 – 0639 65 66 19 – 0639 27 72 98 Mail : sudct976@gmail.com



Arrivée 004245 CD976 - Courrier 2
relance nouveau local de l'utas
Reçu : 01/06/2015
Rép : 01/07/2015
DGA-RMG

A

Monsieur le Président du Conseil Départemental 8 rue de l'hôpital 97600 Mamoudzou

Mamoudzou, le 27 mai 2015

Objet : relance nouveau local de l'UTAS Petite-Terre

Monsieur le Président,

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
CONSEIL GÉNÉRAL
COURRIER ARRIVÉ
LE 0 1 JUIN 2015

Les agents de l'Unité Territoriale d'Action Sociale (UTAS) de Petite-Terre réclament un changement de local depuis 2013. Plusieurs courriers faisant état du dysfonctionnement du service pour causes d'exiguité, novembre 2013.

N'obtenant aucune réponse, l'équipe a exercé son droit de retrait en décembre 2013. Puis en juin 2014, elle s'est vue obligée de faire grève pour voir ses difficultés prises en compte par la collectivité départementale. Un protocole de fin de conflit a été signé le 24 juin 2014, certifiant un déménagement de l'UTAS en fin d'année 2014.

Au cours de février 2015, las des difficultés à obtenir des informations précises auprès de la Direction de la Logistique et des Moyens, l'équipe a demandé une rencontre avec le Président (voir courrier joint en date du 3 février 2015) et c'est le directeur de la DLM qui l'a reçu, avançant une fois de plus un déménagement avant fin mars 2015.

Cela fait deux mois que ce délai est dépassé et les agents sont toujours dans les locaux situés à Labattoir. A ce jour, les travaux n'ont toujours pas été entamés.

Cette situation est de plus en plus insupportable. Les agents de l'UTAS sont fatigués de cette « bataille des nerfs » pour obtenir des moyens de travail, d'autant plus que l'action menée dans ce service relève de la compétence obligatoire du département.

En conséquence, dans le cas où le déménagement des locaux n'est pas entamé avant le 15 juin 2015, l'équipe de l'UTAS de Petite Terre cessera toutes ses activités.

Le présent courrier fait donc état de préavis de grève illimitée à compter du 15 juin 2015 pour l'ensemble du personnel de l'UTAS Petite-terre.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Copie: syndical départemental d'affiliation

Cn-secrétaire du SUD CT976

SORGE